

REGLEMENT DE L'EPREUVE

LA ROUTE DE L'ETOILE 2018

INSCRIPTIONS : Participation ouverte à tous, hommes, femmes, à condition d'avoir 18 ans révolus la veille de l'épreuve. Les inscriptions seront gérées par la SARL KMS – Les Nouveaux Chartreux – 46 bd de la Fédération – 13004 Marseille. Les inscriptions pourront être effectuées directement en ligne sur le site internet de KMS <http://www.kms.fr> (La route de l'Etoile 2018) ou bien par téléphone au 0892 683 313 (0.34€/mn). La participation financière s'élève à 17€ pour les licenciés FFC-FSGT-UFOLEP-TRIATHLON-FFCT (sur présentation de la licence 2018) et 20€ pour les NON licenciés (avec certificat médical d'aptitude au cyclisme de compétition ayant au plus trois mois à la date de l'épreuve soit daté du 05/11/2017 au plus tôt, ainsi qu'une copie de leur carte d'identité). Le paiement pourra être effectué directement en ligne (paiement sécurisé) sur le site KMS lors de votre inscription, ou par téléphone au n° indiqué ci-dessus à l'aide de votre carte bancaire, ou par chèque libellé à l'ordre de l'Union Cycliste Bessègeoise et expédié à l'adresse : KMS « La Route de l'Etoile » Les Nouveaux Chartreux – 46 bd de la Fédération – 13004 Marseille.

Les pièces justificatives pourront être envoyées par voie postale à l'adresse de KMS « La Route de l'Etoile » à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par voie électronique à l'adresse : contact@kms.fr (en précisant Route de l'Etoile). La clôture des inscriptions est fixée au 02 février 2018 ou lors de la 400^{ème} inscription à l'épreuve. Seules les inscriptions complètes seront prises en compte (paiement et pièces fournies). Les participants auront la possibilité de consulter leur inscription définitive sur le site de KMS (www.kms.fr suis-je inscrit ?). Les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas de non-participation, ou bien si les conditions météorologiques contraignent les organisateurs à annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité (alertes météo comprises) ou pour toutes autres raisons qui ne sont pas du fait des organisateurs (autorisations administratives).

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS LE JOUR DE L'EPREUVE

SECURITE : Le respect du code de la route et le port du casque rigide sont obligatoires. Les commissaires de course déclasseront tout coureur commettant une infraction au code de la route. Une assistance médicale suivra l'épreuve. Les voitures SUIVEUSES sont INTERDITES et chaque participant sera autonome. Au ¾ de l'épreuve, en commun accord avec les commissaires et la voiture balai (temps intermédiaire) les retardataires seront arrêtés et se verront retirer le dossard. A l'arrivée le coureur disposera d'une pince coupante et retirera lui-même sa plaque (pour éviter les cadres de vélos rayés). Il devra impérativement rendre plaques et dossard.

DOSSARDS : la remise des dossards se fera de 7h à 8h30 à l'Espace « Centre culturel André Chamson près du Théâtre « Le Cratère » (voir votre numéro sur le panneau d'affichage).

CHRONOMETRAGE : Le chronométrage sera effectué par la société KMS.

DEPART : 9 heures

Le départ fictif sera donné devant le Théâtre « Le Cratère »

Le départ réel arrêté « PIED à TERRE » sera donné à « La JASSE DE BERNARD » au niveau du pont sur l'Avenue Route d'Uzès.

ARRIVEE : L'arrivée se fera Quai BOISSIER DE SAUVAGES, les classements seront établis par KMS sur la base du temps réalisé pour couvrir l'épreuve, le temps de chaque coureur sera arrêté lorsque ce dernier franchira la ligne d'arrivée.

RAVITAILLEMENT : A l'arrivée QUAI BOISSIER DE SAUVAGES.

CLASSEMENT : Les participants seront répartis en 8 catégories d'âge, seules l'année de naissance et le sexe seront pris en compte.

RECOMPENSES : La remise des récompenses se fera au podium protocolaire à 12h30. Les trois premiers du classement scratch ainsi que le ou la premier(e) de chaque catégorie seront récompensés.

REPAS : Le repas n'est pas pris en charge par les organisateurs, les participants auront la possibilité de se restaurer dans les nombreux restaurants sur place et aux alentours.

ASSURANCE RESPONSABILITE : *L'assurance souscrite par les organisateurs garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Tous dommages causés par les concurrents, et subis par eux-mêmes ou par un tiers ne pourront en aucun cas être pris en charge par les organisateurs ou par leur assurance, les participants licenciés sont obligatoirement assurés par leur club, pour les autres la participation « La Route de l'Etoile » se fait sous leur entière responsabilité avec renonciation à tous recours contre les organisations, quels que soient les dommages éventuellement occasionnés . Néanmoins, chaque participant doit, de par la loi, disposer d'une couverture responsabilité civile.*

Renseignements : Vélo Sprint du Grand Alès contact : severinebastet@sfr.fr

Site : www.veloclub-vsqa.com

Union Cycliste Bessègeoise contact : etoiledebessegues@wanadoo.fr

site : www.etoiledebessegues.com